

# Le gouvernement criminalise l'importation, la production et la distribution illégales de produits phytosanitaires non autorisés et contrefaits.

Автор(и): Растителна защита

Дата: 10.02.2021 Брой: 2/2021



Le gouvernement a approuvé un projet de loi modifiant et complétant le Code pénal, qui prévoit une peine allant jusqu'à 4 ans d'emprisonnement et une amende de 2 000 à 4 000 levas pour le transport de produits phytopharmaceutiques à travers la frontière de l'État lorsque l'acte ne constitue pas un cas mineur et est en violation de la procédure établie.

Le projet de loi pénalise la fabrication et la distribution de produits phytopharmaceutiques non autorisés et contrefaits. Il doit être examiné et voté à l'Assemblée nationale.

Pour un commentaire sur cette nouvelle, nous nous sommes adressés à Mme Neli Yordanova, Directrice générale de l'Association bulgare de l'industrie de la protection des cultures (ARIB), dont les membres incluent les représentations bulgares des principales entreprises agrochimiques mondiales.

*"C'est une question sur laquelle l'ARIB a à plusieurs reprises alerté les institutions en Bulgarie et nous avons proposé des modifications spécifiques au cadre réglementaire pour amender et compléter le Code pénal actuellement en vigueur dans le sens de la pénalisation de la mise sur le marché et de la distribution en République de Bulgarie de PPP non autorisés. Les produits phytopharmaceutiques sont un outil de gestion des risques dans la production agricole, visant à atteindre un haut statut sanitaire des cultures. Le régime réglementaire européen est très restrictif. L'objectif stratégique est le respect des normes environnementales et sanitaires. La pénalisation de l'importation, de la fabrication et de la distribution illégales de produits phytopharmaceutiques non autorisés et contrefaits est une mesure radicale contre ces actes, une contre-mesure aux crimes économiques qui, outre les risques pour la santé humaine et l'environnement, sont associés à la dissimulation de revenus et d'impôts – des facteurs ayant un impact extrêmement négatif sur les entreprises légitimes."*

*Cette initiative est également soutenue par d'autres organisations non gouvernementales qui connaissent le problème croissant et la nécessité de prendre des mesures réelles contre les pesticides illégaux – l'Association bulgare pour la protection des cultures (BARZ), les Associations des apiculteurs bulgares.*

*Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts (MAAF), l'Agence bulgare de sécurité alimentaire (ABSA) et le Laboratoire central pour les essais et le contrôle chimiques (LCECC), responsables de l'autorisation, de l'utilisation et du contrôle des produits phytopharmaceutiques, ont soutenu les mesures visant à introduire des mécanismes réglementaires dans la législation nationale pour surmonter le problème de la mise sur le marché de PPP non autorisés.*

*Les quantités de produits illégaux confisqués sont indicatives de l'ampleur croissante du problème – à la suite des inspections menées dans le cadre de l'opération internationale SILVER AXE V (coordonnée par Europol et l'OLAF), plus de 25 tonnes de PPP illégaux ont été saisis dans notre pays l'année dernière. "*